

# COMMUNE DE PERON

## COMPTE-RENDU SEANCE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

### PRESENTATION PAR LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES PLUiH

#### **Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mmes Ferrolliet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints,  
Mmes Barrilliet Annick, Hugon Denise, Quinio Jeanne, Pensec Catherine  
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Girod Claude, Conseillers Municipaux,

#### **Etait absente Excusée :**

Mme Blanc Dominique (procuration à M. Armand Christian),

#### **Etaient absents :**

Mme Bossy Virginie, MM. Davis Andrew et Peray Pierre-Alain.

#### **Représentants de la Communauté de Communes du Pays de Gex :**

Mme Chenu-Durafour Michelle, MM. Scattolin Vincent, Vice-présidents

M. Thiebaud Pierre-Alain, Chef de Projet PLUiH

#### **1. – Election du secrétaire de séance**

Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **2. – Présentation et débat sur le PADD**

Après un « tour de table » de présentation M. le Maire donne la parole à M. Scattolin.

Ce dernier remercie tout d'abord l'assemblée de l'accueil à cette séance extraordinaire du Conseil Municipal.

Il expose ensuite le préambule du document en précisant que la CCPG a repris la compétence urbanisme en début d'année 2014 et que, pour élaborer son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat, a, en premier lieu, élaboré un Projet de Territoire. C'est la déclinaison de ce projet de territoire qui forme l'armature du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Il précise également que le souhait de la majorité des élus communautaires est de maîtriser le développement de la population et de ramener son augmentation à 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Cette évolution de la population ne partira qu'après le vote définitif du PLUiH, prévu fin d'année 2019, et ne tiendra pas compte des permis de construire en cours d'instruction.

En parallèle à ce PLU Intercommunal, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) datant de 2007 est lui aussi en révision.

Avant de laisser la parole à M. Thiebaud, M. Armand précise que le PADD est le document « politique » qui permet ensuite de mettre en place les plans et règlements.

M. Thiebaud confirme ces propos et lance la présentation du PADD en précisant qu'il porte sur 3 orientations se déclinant en plusieurs chapitres :

## **Orientation N° 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire**

### 1.1. Un territoire organisé qui se construit autour de la métropole genevoise.

M. Thiébaud précise que notre territoire évolue régulièrement et rapidement « la faute » à l'activité des cantons de Genève et de Vaud qui a vu l'installation dans cette dernière décennie de 28 000 résidents supplémentaires.

Ce schéma présente l'organisation du territoire en fixant :

- les différents pôles : administratif pour Gex, d'agglomération centrale pour Ferney-Ornex-Prévessin et Thoiry-St Genis-Sergy, thermal et touristique pour Divonne et relais pour Péron et Collonges,
- les villes : à accès BHNS pour Segny et Maconnex, à maîtriser pour Echenevex et Versonnex, à préserver pour Saint Jean de Gonville et le secteur Crozet-Chevry-Flies.

Le but de ce schéma étant d'adapter le niveau de développement des communes du territoire à leur niveau de service, de proposer une urbanisation cohérente permettant de conserver l'identité des communes rurales et d'accompagner le développement touristique des communes de la Valserine.

M. Armand demande ce qu'implique exactement pour la commune le fait d'être classé en pôle relai.

M. Thiebaud répond que ce classement permettra à la commune de Péron tout comme celle de Collonges de voir renforcer son niveau d'équipement, de commerces et de services conformément au schéma d'organisation du territoire qui verra le potentiel de constructibilité diminuer plus on descend dans les niveaux de pôles, de villes et de villages.

Ce classement permet aussi à la CCPG d'affirmer Péron dans le sud gessien avec des établissements d'importance comme par exemple le collège.

Pour en arriver à cette présentation dans toutes les communes, M. Thiebaud précise également que de nombreuses réunions ont été organisées dans les différents secteurs de la CCPG et que le document, qui doit être voté lors du Conseil Communautaire de décembre, évoluera en fonction des différentes remarques faites par les élus lors de ces réunions de présentation devant les conseils municipaux telle celle qui nous occupe ce soir.

M. Blanc Alain demande si la CCPG est au courant de la demande de la commune de Léaz de rejoindre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

M. Scattolin réplique qu'officiellement non et que ce rattachement semble compliqué du fait des nombreux engagements financiers de la CCPG sur Léaz particulièrement avec le Fort.

### 1.2. Accueillir les salariés travaillant sur le territoire en axant le développement sur le logement abordable.

M. Thiebaud précise les grands axes privilégiés par la CCPG pour le logement à savoir :

- construire environ 12 000 logements à l'horizon 2030 correspondant à une consommation de l'espace de 300-400 ha,
- lutter contre les situations d'exclusion du marché de l'accession et de la location privées en favorisant, par exemple, le développement d'un nouveau type de logement : le logement abordable,
- assurer le respect des objectifs de mixité sociale pour améliorer l'accès au logement pour tous avec un taux de logements sociaux de 25% pour les pôles,
- exploiter les potentialités offertes par le parc immobilier existant,

- mettre en œuvre une stratégie foncière, visant à réduire les coûts de charge foncière et donc les prix immobiliers sur le territoire.

Avant d'engager le débat sur ce point M. Scattolin précise que le logement social est un point essentiel de notre développement puisqu'aujourd'hui nombreux de nos concitoyens, travaillant dans le Pays de Gex, habitent à plus d'une heure de déplacement de leur lieu de travail faute de logements en phase avec leurs revenus.

Avant de poursuivre le débat sur ce point M. Armand s'interroge sur le devenir de la zone du Grand Pré puisqu'avec les premières estimations données par la CCPG, la commune aurait droit à une évolution de sa population de 1,35% annuelle, soit une baisse de + de 2 points par rapport à ce qu'il se passe actuellement, ce qui se traduit par une possibilité d'environ 200 logements pour 10 ans. Si la zone du Grand Pré, comme étudiée actuellement reçoit 150 logements, les possibilités de construire ailleurs sont plus que limitées. Il précise également que cette opportunité de projet du Grand Pré est un véritable outil de développement pour la commune permettant de recevoir, par exemple, une maison pour séniors ou une crèche. Il considère que, même s'il admet une réduction de l'évolution trop rapide actuellement, le « coup de frein » est trop brutal et la répartition du nombre de logements ne devrait pas se faire par secteur, mais globalement sur tout le Pays de Gex.

Il précise également que du fait qu'il ne reste qu'une petite zone 1 AU sur la commune et que la tendance soit plus au déclassement des terrains constructibles, il semble évident que le peu d'évolution restant hors zone du Grand Pré ne pourra se faire que par le comblement des « dents creuses ».

A cela, M. Scattolin répond que c'est tout l'intérêt de travailler ensemble sur le développement des communes.

M. Blanc JérémY s'insurge contre le fait que la commune, en tant que pôle, doit fixer le taux des logements sociaux à venir à 25% et que de trop nombreuses personnes occupent des logements sociaux alors qu'ils travaillent sur Suisse.

Mme Chenu-Durafour n'est pas persuadée que ce taux s'applique à tous les pôles ce qui devra être vérifié.

M. Armand répond qu'il n'est pas contre ce taux pour plusieurs raisons :

- le besoin est réel pour les nombreuses personnes travaillant sur France,
- que 75% des français sont éligibles aux logements sociaux,
- que cette imposition est une bonne façon de gérer la mixité sociale en évitant les « ghettos »,
- que ce taux supérieur à celui d'aujourd'hui est une contrepartie au fait d'être classé pôle, qui par ailleurs présente d'autres avantages,
- la Loi, qui aujourd'hui n'impose pas de taux aux communes de la taille de Péron, peut changer à tout moment et imposer ce taux minima de 20% à toutes les communes ce qui nous mettrait largement en défaut étant aujourd'hui très loin de ce taux, comme peut l'être actuellement la commune de Thoiry.

En ce qui concerne l'occupation des logements il assure que les personnes qui rentrent dans ces logements ont tous un dossier conforme au moment de la dépose de leur demande. C'est vrai actuellement pour Péron ou 16 nouveaux logements sociaux sont en cours d'attribution. Le problème vient des bailleurs sociaux qui demandent les revenus de l'année N-1 et pas de l'année N. Toutefois les personnes sont obligés maintenant de faire tous les ans une déclaration de leur revenu et se voient imposer un surloyer dans le cas ou leur revenu est supérieur aux quotas exigés.

M. Armand explique que le problème d'occupation « illégale » des logements sociaux vient du fait que la « marche » est trop haute à franchir pour beaucoup entre un logement social est un logement privé que ce soit en location ou par le biais de l'accession.

Mme Chenu-Durafour répond que c'est pourquoi la CCPG souhaite privilégier la création d'un nouveau type de logement : les logements abordables, un mixte entre le logement social et le logement privé.

Elle précise également que l'accession à la propriété de leurs logements sociaux pour les locataires peut être une solution.

En ce qui concerne Thoiry, Mme Chenu-Durafour précise que si la commune a toujours un déficit de logements sociaux il est en train de s'améliorer et que de ce fait, elle n'est plus pénalisée financièrement et n'est plus sous tutelle préfectorale concernant la préemption des terrains.

Le logement social doit avoir une autre perception que celui actuel et pour cela des réunions seront organisées entre les élus et les bailleurs sociaux.

Mme Pensec Catherine demande quel contrôle est effectué par rapport à l'attribution de ces logements.

Mme Chenu-Durafour répond qu'il n'y a que le contrôle de la déclaration de revenus, tout en reconnaissant que les surloyers appliqués ne sont pas assez importants mais que l'Etat va durcir les textes vis-à-vis de ces occupations.

M. Armand regrette que des communes comme Péron, avec peu d'emplois locaux et pas de transport en commun doivent, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, mettre à disposition quelques logements Plai.

M. Armand demande si les futurs logements intermédiaires seront comptabilisés comme des logements sociaux.

Mme Chenu-Durafour répond par la négative. Ces logements devront, en priorité, être mis à l'accession pour les locataires des logements sociaux payant des surloyers.

Pour terminer le débat sur ce point, M. Scattolin précise qu'il faut s'adapter à la réalité urbaine, apprendre de nos erreurs dans le projet du SCOT, anticiper les divisions de parcelles, gérer l'existant avant d'utiliser les grands espaces, repérer les espaces agricoles ou naturels et qu'avant de construire dans de nouveaux espaces il faut exploiter les potentialités offertes par le parc de logements existant.

### 1.3. Une mobilité et une accessibilité innovantes.

M. Thiebaud énumère les différents points susceptibles d'assurer l'innovation de la mobilité :

- connecter le Pays de Gex au cœur de l'agglomération de Genève en transport collectif performant,
- connecter les pôles entre eux en transports collectifs,
- garantir l'attractivité des transports collectifs,
- articuler transport et urbanisme,
- desservir les secteurs d'activité structurants,
- construire un réseau cyclable intercommunal facilitant l'accessibilité au réseau de transports collectifs,
- répondre aux enjeux de mobilité en lien avec les développements routiers métropolitains,
- définir une réglementation du stationnement privé,
- permettre l'utilisation de l'espace public via une politique de stationnement adaptée.

M. Armand regrette que le technoparc de Collonges ne soit pas desservi par un transport en commun alors que la zone est en développement.

M. Scattolin répond qu'effectivement, à ce jour, rien n'est prévu.

M. Armand regrette également que soit « favorisé » la gare de de Pougny, pas facile d'accès, alors que celle de Collonges lui semblait plus favorable pour l'accueil du Sud Gessien, du Bassin Bellegardien, des villages haut-savoyards proches du Rhône ainsi que de la Semine.

M. Debard Jérémie précise qu'on parle de remettre la voie ferroviaire en état. Mais même si cette ligne traverse le Pays de Gex il n'y a pas de cohérence avec l'accès à la frontière. D'autre part, dans certaines communes la ligne a été démontée, pour partie, ou transformée en voie douce. A son sens le retour de train lui semble ne plus être une priorité et préférerai qu'une étude en lien avec la SnCF, portée par la CCPG, qui devrait être le moteur du projet, s'oriente plutôt sur la transformation de la voie ferrée en voie douce.

Il juge également que, pour ménager l'avenir, l'idéal serait que la CCPG achète l'emprise de la voie.

M. Armand abonde dans ce sens en précisant qu'avec, par exemple, la future ligne de transport à la demande mise en place prochainement dans le sud gessien il faudra faire des investissements pour réaliser des parkings relais en bord de cette nouvelle ligne qui ne seront pas en cohérence avec une remise en service.

Pour Péron, M. Blanc Alain lui rappelle justement que le parking prévu en bas de la rue du Mail peut officier dans les 2 cas de transport.

M. Scattolin répond qu'à ce jour le libellé de l'action prévue : « préserver le trace de la ligne ferroviaire » est suffisamment vaste pour ne rien s'interdire. Il précise également que la Région vient de lancer une étude sur cette ligne.

Devant la lenteur de la mise en place de nouveau transport collectif, M. Thiébaud rappelle que le CEVA a mis plus de 30 ans avant de se concrétiser.

M. Armand souhaite, au sujet du nombre de places de stationnement, que le règlement du PLUiH soit plus volontaire qu'actuellement car même si l'avenir est aux transports en commun, la voiture a encore de beaux jours dans nos village et que la Loi n'impose, par exemple, qu'une place de stationnement, pas forcément « mise à la disposition » du locataire, ne fonctionne absolument dans nos communes, Le nombre de voitures par ménage étant en moyenne de 2 par logements si ce n'est plus.

M. Scattolin prend acte de cette demande.

#### 1.4. Remettre à niveau les équipements du territoire

M. Thiebaud présente les différents points déclinés dans ce chapitre :

- positionner le territoire du Pays de Gex comme une agglomération de plus de 100 000 habitants à travers une offre culturelle complète.
- mettre à niveau les équipements du territoire,
- renforcer les équipements de santé sur le territoire,
- développer des équipements à destination des personnes âgées et répondre aux besoins spécifiques du territoire,
- améliorer la gestion des déchets,
- appliquer une politique foncière garante de la réalisation des équipements publics.

M. Armand s'inquiète du positionnement d'une future Maison Familiale Rurale.

M. Scattolin répond qu'elle est bien prévue à Farges.

M. Armand s'interroge sur le positionnement d'un futur lycée dans le nord gessien.

M. Scattolin informe que c'est à la demande de la Région et que ce lycée sera, comme celui de Saint Genis, une antenne du lycée international de Ferney.

En ce qui concerne les établissements de santé, Mme Hugon trouve inadmissible que nous ne bénéficions pas d'un hôpital sur le Pays de Gex, remarque largement approuvée par ses collègues.

M. Scattolin répond que cette création n'est absolument pas prévue par l'Agence Régionale de Santé qui a privilégié le regroupement de l'hôpital de Saint-Julien, notre hôpital de référence, avec celui d'Annecy. A ce jour la réflexion porte plus sur une possibilité d'accès pour les gessiens aux hôpitaux genevois. Le choix de la CCPG est plutôt de travailler sur des maisons médicales et de développer un centre de soins non programmée à Tougin portant plus sur la « bobologie ».

M. Armand explique que pour l'EPHAD de Collonges tout comme pour l'IME de Péron, même si on peut se réjouir localement de ces nouvelles implantations, il faut quand même tempérer notre joie, une ouverture dans le Pays de Gex correspond à une fermeture ailleurs dans l'Ain.

Il demande enfin qu'il soit mentionné dans le document la possibilité de transformer l'ancien centre sportif de Trez-Sport en une maison de santé orientée Alzheimer sans avoir plus de précisions aujourd'hui même si actuellement on semble plus se diriger sur une Déclaration de Projet permettant de gagner du temps..

#### 1.5. Protéger notre ressource en eau

Les points suivants sont déclinés par M. Thiebaud :

- protéger la ressource en eau sur le territoire,
- mettre en cohérence les capacités d'approvisionnement en eau potable et de traitements des eaux usées au regard des objectifs de développement urbain,
- améliorer quantitativement et qualitativement le traitement des eaux usées du territoire,
- structurer la gestion des eaux pluviales.

En ce qui concerne un plan B au sujet d'une future station d'épuration permettant de se déconnecter si besoin de la station Suisse du Bois de Bay, M. Armand estime que ce dossier a été très mal traité par la CCPG.

M. Scattolin abonde dans ce sens et explique que si nous ne voulons pas nous retrouver pieds et poings liés devant nos amis Suisses lors de la renégociation du contrat en 2030 il faut que nous ayons une solution de remplacement et au vu de la durée de mise en place de ce type de construction et travaux annexes, il faut prévoir un emplacement réservé. Le but n'étant pas de construire cette station mais de garder cette possibilité afin que le Pays de Gex et Genève soient tous les 2 gagnants.

M. Blanc Alain demande si la réunion du même type que ce soir à Péron a déjà eu lieu à Challex et si celle-ci s'est bien passée.

M. Scattolin lui répond que oui mais qu'il a eu plus de problèmes à Pougny puisque le lieu définitif de cette station n'est pas arrêté. La seule certitude étant qu'elle sera dans le sud gessien pour bénéficier du Rhône comme exutoire.

#### 1.6. Devenir un territoire à Energie positive

M. Thiebaud développe les points suivants :

- développer l'indépendance énergétique du Pays de Gex en favorisant le recours aux énergies renouvelables locales,
- développer les réseaux de chaleur sur le territoire,
- optimiser l'exploitation et la valorisation des énergies de récupération,
- conforter l'amélioration des performances énergétiques du bâti.

M. Blanc Alain rappelle que la chaudière bois n'est plus en service au collègue.

M. Armand précise qu'elle a été remplacée par une chaudière gaz.

M. Scattolin confirme que la filière bois, dans son fonctionnement actuel, est à améliorer.

Une réflexion a débuté sur la méthanisation en s'appuyant sur les bio-déchets issus des collectivités, des administrations et de l'agriculture. Il faut développer les réseaux de chaleur et alimenter le réseau de chaleur par les ressources locales : biogaz, bois énergie, énergie fatale du CERN. Il est envisagé d'optimiser l'exploitation et la valorisation des énergies de récupération.

### 1.7. Protéger notre population

Deux thèmes sont développés par M. Thiebaud dans ce chapitre :

- limiter l'exposition des populations aux risques technologiques, industriels et naturels,
- encadrer les projets d'aménagement le long des grands axes de transport

Ces deux points n'amènent pas de remarques de la part des conseillers.

## **ORIENTATION N° 2 : Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise**

### 2.1. Une offre touristique identifiée et complète qui participe au rayonnement du territoire.

Comme pour l'orientation précédente M. Thiebaud reprend les différents thèmes abordés par ce chapitre :

- affirmer le Fort-l'Ecluse dans son rôle de vecteur de l'identité gessienne,
- affirmer le tourisme sportif de la Valserine en ciblant un public familial,
- promouvoir Divonne-les-Bains comme capital du bien-être,
- affirmer le tourisme culturel du Pays de Gex,
- accompagner la vulgarisation des expériences scientifiques conduites par le CERN,
- permettre le développement d'un tourisme agricole et artisanal autour du patrimoine gastronomique : bleu de Gex, vin de Challex,
- développer une offre de loisirs de proximité (karting, escape-game, sports en salles, etc.) en accompagnant les initiatives locales,
- développer des structures d'hébergement diversifiées en accord avec la stratégie touristique,
- rénover l'immobilier touristique ancien de la Valserine afin d'attirer un public familial (reconversion des centres de vacances notamment),
- assurer une vocation pérenne aux espaces touristiques délaissés hors saison.

Là encore ces divers points n'amènent pas de remarques de la part des conseillers.

### 2.2. Un développement commercial dynamique soumis à l'exigence de maîtrise et de qualité urbaine.

Avec la déclinaison suivante proposée par M. Thiebaud :

- dynamiser les centralités commerçantes des communes,
- organiser le développement commercial autour de 3 pôles,
- restructurer et optimiser les zones commerciales du territoire,
- imposer aux zones commerciales un traitement urbain garantissant une cohérence architecturale et une insertion paysagère et environnementale qualitative,
- structurer l'aménagement commercial avec des règles différenciées pour les centralités commerciales et les zones périphériques.

M. Armand demande que la zone de Pré Munny ne fasse pas uniquement l'objet d'une possibilité de restructuration et d'optimisation mais qu'au vu de son succès actuel elle ait la possibilité de s'agrandir.

M. Scattolin confirme que rien n'est prévu dans ce sens et qu'il faudra en reparler.

### 2.3. Profiter de notre localisation frontalière pour développer une économie innovante

M. Thiebaud présente les différents points de ce chapitre :

- renforcer le Cercle de l'Innovation par le développement d'activités tertiaires dans le domaine scientifique et de hautes technologies en lien avec le CERN,
- développer les activités portuaires en lien avec l'aéroport international de Genève,
- requalifier les zones d'activités économiques du territoire,
- favoriser l'esprit entrepreneurial du Pays de Gex,
- permettre une connexion Très Haut Débit (THD) des pôles économiques du territoire,

Mme Pensec Catherine demande comment se présenteront les plateformes de télétravail.

M. Scattolin répond que des locaux seraient mis à disposition, sans en connaître ni le nombre, ni le lieu aujourd'hui, avec par exemple une location à l'heure ou à la journée.

Mme Pensec Catherine émet des doutes quant au bon fonctionnement de ces plateformes.

### 2.4. Valoriser les richesses du territoire

Avec les points suivants développer par M. Thiebaud :

- implanter une usine d'embouteillage de l'eau minéral à Divonne-les-Bains,
- préserver l'activité agricole à travers la protection des espaces agricoles à forte valeur agronomique (espaces labélisés AOC/AOP, les secteurs de vigne de Challex ou Prévessin-Moëns, etc.),
- permettre l'exploitation en vue de la création de carrière,
- positionner la filière des déchets inertes, notamment à travers des installations de stockage sur le territoire, pour assurer leur valorisation optimale.

M. Scattolin explique que de nombreuses carrières existaient dans le Pays de Gex et que le but de cette inscription dans le PADD n'est pas de remettre en service toutes les anciennes carrières mais de se donner la possibilité d'en ouvrir ou en rouvrir en fonction des besoins gessiens.

M. Blanc Alain demande si tous les espaces de stockage prévus dans le Pays de Gex sont répertoriés.

M. Scattolin répond que ce n'est pas encore le cas.

## **ORIENTATION N° 3 : Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne**

### 3.1. Mettre en valeur notre cadre de vie remarquable à travers des liens étroits entre ville et nature.

M. Thiebaud énumère les différents points de ce chapitre :

- définir les limites pérennes à l'urbanisation en s'appuyant sur les éléments naturels et géographiques (ruisseaux, ripisylves, boisements, haies, agriculture, zones humides),
- instaurer un lien ville-campagne affirmant l'image d'un « jardin habité »,
- protéger la trame verte et bleue du territoire.

M. Armand demande si ce sont tous les alpages qui sont concernés pour éviter leurs fermetures.

M. Scattolin le confirme.

M. Armand demande que, de ce fait, on supprime de ce point la référence au secteur de la Valserine.

### 3.2. Mettre en valeur notre cadre de vie remarquable à travers des liens étroits entre ville et nature.

M. Thiebaud reprend les 2 thèmes abordés par ce chapitre :

- accroître la qualité paysagère des axes de communication structurants (D1005, D89, D35),
- contrôler l'implantation des dispositifs publicitaires.



M. Scattolin informe, qu'en parallèle avec le PLUiH, la CCPG souhaite instaurer un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) afin de mieux la contrôler et l'encadrer.

M. Armand demande si les abris-bus, mis à disposition gratuitement par des publicitaires contre une face réservée à l'affichage, sont concernés par ce projet.

M. Scattolin répond par l'affirmative.

M. Debard Jérémie demande si nous connaissons déjà les orientations de ce règlement et si les conventions faites avec les publicitaires fournisseurs d'abris-bus seront remises en cause.

M. Scattolin réplique que cela fera l'objet des réponses encore à donner pour l'élaboration finale de ce document mais que le respect de ce règlement restera sous l'autorité du Maire dans le cadre de son pouvoir de police.

### 3.3. Une ville intense, cohérente et innovante mettant en valeur le patrimoine.

M. Thiebaud décline les différents points de ce sujet :

- retrouver une identité bâtie,
- passer d'une « approche voirie » à une « approche piétonne »,
- marquer les entrées de territoire.

Ces différents points n'entraînent pas de remarques de la part des conseillers.

### 3.4. Une mosaïque d'espaces publics de qualité qui structure l'espace urbain, les pratiques de vies et invite aux échanges.

M. Thiebaud présente les différents points de ce sujet :

- valoriser la présence de l'eau et du petit patrimoine dans les aménagements des espaces publics (exemples : fontaines et lavoirs), éléments caractéristiques de l'identité gessienne,
- imposer la création d'espaces publics communs et fonctionnels et des liaisons cyclables connectées au réseau communal, dans les opérations nouvelles structurantes,
- créer des continuités douces et pratiques de grande qualité à l'échelle de chaque commune, de manière à favoriser les modes doux.

Là encore, ces différents points n'entraînent pas de remarques de la part des conseillers.

La présentation de ce document étant terminée, M. Scattolin demande si certains points n'auraient pas été abordés.

M Blanc Jérémie demande ce qui est préconisé pour les aires d'accueil des gens du voyage.

M. Scattolin répond, qu'à ce jour et sans modification de la Loi, le Pays de Gex est conforme au schéma de déplacement des gens du voyage et que de ce fait il n'y a pas lieu de prévoir d'autres emplacements.

M. Blanc Jérémie demande si une fourrière pour véhicules va être construite.

M. Scattolin répond que rien n'est prévu dans le PADD.

M. Armand abonde dans le sens de M. Blanc et souhaite que ce problème soit résolu grâce au PLUiH. Il rappelle que nous avons su résoudre cette question pour les chiens.

Plus personnes n'ayant de remarques, M. Scattolin remercie l'assemblée de la qualité et de la richesse de cet échange.

M. Armand remercie à son tour, M. Scattolin, Mme Chenu Durafour et M. Thiébaud de leur présentation.

Il insiste sur deux des points importants pour la commune qu'il souhaite voir traité dans ce PADD : le devenir de la zone du Grand Pré et son impact sur le développement du reste de la commune et la possibilité d'agrandir la zone commerciale de Pré Munny.

FIN DE LA SEANCE A 22 H 45